

Découvrez votre parcours guidé de commande de certificats logiciels L'ANS vous accompagne dans votre transformation numérique.

Objectif : résumer le parcours pour obtenir un certificat logiciel en 3 étapes

1. Prérequis : contractualisation avec l'ANS et demande de carte de représentant légal de structure

Il est nécessaire que la structure soit connue et référencée dans l'Annuaire Santé. Les structures sont responsables de leurs moyens d'identification électronique commandés auprès de l'ANS et doivent respecter les conditions d'utilisation. Pour cela, une contractualisation avec l'ANS est nécessaire pour toute structure souhaitant obtenir des moyens d'identification électronique (cartes ou certificats).

S'il s'agit d'une structure du secteur libéral (officine, cabinet de ville, laboratoire de biologie médicale et radiologie de ville), le contrat est explicite car le représentant légal de la structure en question (par exemple un titulaire de cabinet, un titulaire d'officine...) est déjà identifié et connu via le RPPS. Cette étape de contractualisation n'est pas nécessaire, vous pouvez directement vous référer à l'étape 2.

Il vous faudra remplir, parapher et signer les documents ci-dessous, ainsi que joindre les pièces justificatives et envoyer les documents à l'adresse mail suivante : monserviclient.cartes@esante.gouv.fr

[Contrat d'adhésion](#)

[Conditions Générales d'Utilisation](#)

[F101 – Formulaire de commande de carte pour le représentant légal d'une structure](#) (ou si vous êtes une structure ne prenant pas en charge de patients : [F102 – Questionnaire relatif à l'attribution d'une carte de représentant légal pour les structures ne prenant pas en charge de patients / usagers](#))

Pièces justificatives demandées :

- Photocopie d'un justificatif d'identité : carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de séjour ou de résident.
- Copie de l'acte de nomination désignant le représentant légal de la structure dûment habilité à signer le présent Contrat (décret, arrêté, décision, procès-verbal d'Assemblée Générale, extrait du K-bis datant de moins de 3 mois et mentionnant le nom du représentant légal, etc.) ou de l'acte formalisant la délégation de signature.

Vous recevrez un email lorsque votre demande sera validée.

Vous recevez votre carte de responsable ainsi que les codes confidentiels associés à l'adresse postale indiquée.

Dans le cas où le représentant légal désigne un (des) mandataire(s) pour la gestion des moyens d'identification électronique :

Utiliser le [formulaire 301](#) pour commander une carte de mandataire

OU désigner le(s) mandataire(s) en utilisant le [formulaire 502](#) si la personne est déjà équipée d'une carte CPx.

2. Habilitation des personnes désignées pour commander les certificats logiciels

Pour commander et générer des certificats logiciels, vous devez désigner un Administrateur technique.

Etape 1 : identifier le(s) Administrateur(s) Technique(s) ayant les capacités pour la gestion des certificats logiciels et l'équiper d'une carte CPx.

Il vous faudra remplir, parapher, signer le [formulaire 301](#) et le retourner à l'adresse mail suivante : monservicclient.cartes@esante.gouv.fr

Vous recevrez un email quand votre demande sera validée.

Vous recevez votre carte CPx ainsi que les codes confidentiels associés à l'adresse postale indiquée.

Etape 2 : habiliter le(s) Administrateur(s) technique(s) à gérer les certificats logiciels de la structure.

Il vous faudra remplir, parapher, signer le [formulaire 413](#) et le retourner à l'adresse mail suivante : monservicclient.certificats@esante.gouv.fr

Vous recevrez un email quand votre demande sera validée.

3. Retrait des certificats

Une fois l'administrateur technique habilité, celui-ci peut se connecter sur la plateforme IGC-Santé avec sa carte CPx pour retirer le certificat.

[Accéder à la plateforme IGC Santé](#)

Si vous souhaitez être accompagné dans le remplissage des formulaires et l'utilisation de la plateforme IGC Santé, veuillez consulter nos guides de commande de certificats spécifique à chaque type de structure.